



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 7 février 2023 à 8 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté  
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard  
Saint-Louis-de-Blandford / M. Yvon Barrette  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux  
Sainte-Séraphine / M. David Vincent  
Victoriaville / M. Antoine Tardif  
Warwick / M. Pascal Lambert

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier  
Me Olivier Milot, greffier

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

CA-2023-02-  
1984

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 31 janvier 2023.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 17 janvier 2023

#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

##### 4.2 - Corporation du développement durable - Économie circulaire Centre-du-Québec - Proposition de partenariat

#### 5 - GESTION DU TERRITOIRE

##### 5.1 - Aménagement

##### 5.1.1 - Premier projet de règlement no 2023-02 de la Municipalité de St-Albert - Préavis de conformité

#### 6 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

##### 6.1 - Budget 2021-2025 du Conseil jeunesse - Modification du financement

##### 6.2 - Table intersectorielle régionale - saines habitudes de vie (TIR-SHV)

##### 6.2.1 - Approvisionnement local institutionnel phase 2 - Dépôt et approbation du bilan

##### 6.2.2 - Entente 2022-2025 - Signature

##### 6.2.3 - Avenant au contrat de travail d'Ève Beauregard - Signature



No de résolution  
ou annotation

- 6.2.4 - Avenant au protocole d'entente pour le projet « Déploiement du portrait diagnostic et de ses suites » - Signature
- 6.3 - Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliances pour la solidarité (FQIS) - Attribution des intérêts
- 6.4 - Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC
  - 6.4.1 - MADA (volet 2) 2020-2022 - Adoption du bilan financier
  - 6.4.2 - MADA 2020-2022 - Appel de projets dans le cadre du Fonds intergénérationnel et vieillissement actif (FIVA)

## 7 - RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 - Adjointe administrative - Fin de la période de probation
- 7.2 - Aménagiste - Confirmation d'embauche
- 7.3 - Inspectrice régionale en bâtiments et en environnement - Confirmation d'embauche
- 7.4 - Adjoint(e) administratif(ve) (ressources matérielles et informatiques) - Ouverture de poste

## 8 - RESSOURCES MATÉRIELLES/ PROPRIÉTÉS

- 8.1 - Bibliothèques et archives nationales du Québec (BANQ) - Accès à l'application GALA

## 9 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 9.1 - Gesterra - Gestion des matières résiduelles - État de situation

## 10 - CORRESPONDANCE

- 10.1 - Invitation - Spectacle-bénéfice Artha-Récolte

## 11 - AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 - Transport collectif

## 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. Yvon Barrette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 17 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 17 janvier 2023 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 31 janvier 2023.

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état des dossiers en cours :

Dossier éolien : la MRC poursuit ses activités préparatoires en collaboration avec la FQM. Les agents de communication de divers acteurs se concertent pour donner un message clair;

CA-2023-02-  
1985



No de résolution  
ou annotation

Dossier Gesterra : en collaboration avec le préfet, le directeur général fait état des travaux du comité de vente. Le préfet souligne que la vente suscite de l'intérêt chez des acheteurs sérieux et crédibles. Les membres du Comité administratif voient d'un bon oeil la possibilité d'embaucher un employé clé de Gesterra pour oeuvrer en gestion de matières résiduelles à la MRC;

Schéma de couverture de risques d'incendie : le Comité administratif est en accord avec le principe à l'effet que l'on doit terminer la mise à jour du schéma de couverture de risques d'incendie avant de rafraîchir l'étude d'optimisation qui est déjà en possession de la MRC. Aussi, on attend à la mi-février pour obtenir les rapports des services de sécurité incendie locaux;

La Classique des Appalaches : le directeur général confirme que le protocole d'entente avec l'évènement cycliste sera terminé après la reddition de compte et le versement de la dernière portion de l'aide financière;

Desserte cellulaire : à la demande du député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, le directeur général a fait parvenir au député d'Orford, M. Gilles Bélanger, copie de l'étude de desserte cellulaire déjà en possession de la MRC. M. Bélanger a été désigné par M. Lefebvre comme étant le député porteur du dossier de la desserte cellulaire. Le directeur général notifiera également le député de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger et le député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel de ce transfert;

Projet d'inventaire archéologique de la rivière Nicolet : les élus posent plusieurs questions sur le projet. Le directeur général notifiera le Comité de la politique culturelle de ces questions afin que ce dernier puisse répondre aux interrogations des élus;

Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire : M. Yvon Barrette a reçu 203 résolutions d'appui de municipalités dans sa demande de révision des objectifs de densification présentée par le MAMH. M. Barrette va se coordonner avec le préfet pour rencontrer le député, M. Éric Lefebvre, puis rencontrer les ministres responsables du MAMH et du Centre-du-Québec.

#### **4.2 - Corporation du développement durable - Économie circulaire Centre-du-Québec - Proposition de partenariat**

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente la demande de la Corporation de développement durable dans le projet mentionné en rubrique.

Le Comité administratif, de manière unanime, rejette la demande de financement.

### **5 - GESTION DU TERRITOIRE**

#### **5.1 - Aménagement**

##### **5.1.1 - Premier projet de règlement no 2023-02 de la Municipalité de St-Albert - Préavis de conformité**

(RA.31 39085 Saint-Albert)

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert a adopté, pour son territoire, le premier projet de règlement numéro 2023-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-08;

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la municipalité a transmis ce projet de règlement le 24 janvier 2023 afin d'obtenir un préavis de conformité par le Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska dans le but de déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu que la MRC d'Arthabaska rende l'avis suivant :

CA-2023-02-  
1986



No de résolution  
ou annotation

- Le premier projet de règlement numéro 2023-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-08 est conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CA-2023-02-  
1987

### 6.1 - Budget 2021-2025 du Conseil jeunesse - Modification du financement

(Dossier RH.10 FRR - Projets territoriaux - Conseil jeunesse 2021-2025)

**ATTENDU** l'avant-dernier paragraphe de la résolution 2022-06-2556 du Conseil de la MRC;

**ATTENDU QUE** la source de financement "*Fonds de la planification stratégique, lequel est issu du FRR volet 2*" est erronée et qu'on aurait dû lire "*Projets territoriaux, lequel est issu du FRR volet 2*";

**ATTENDU QUE** ces deux fonds sont issus du Fonds régions et ruralité (FRR);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Yvon Barrette, appuyé par Mme Claire Rioux et résolu de recommander que l'avant-dernier paragraphe de la résolution 2022-06-2556 soit modifié de la manière suivante : "*(...) de 35 250\$ provenant du ~~Fonds de la planification stratégique~~ fonds portant la désignation "Projets territoriaux", lequel est issu du FRR volet 2(...)*".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.2 - Table intersectorielle régionale - saines habitudes de vie (TIR-SHV)

CA-2023-02-  
1988

#### 6.2.1 - Approvisionnement local institutionnel phase 2 - Dépôt et approbation du bilan

(Dossier BC.10 Fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie (TIR-SHV))

**ATTENDU** le programme *Territoires : priorités alimentaires, mesure 3906* mis en oeuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**ATTENDU** la résolution CA-2021-09-1726 de ce Comité approuvant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le projet mentionné en rubrique;

**ATTENDU** la signature de l'entente par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska le 26 janvier 2022 et l'exécution par la MRC d'Arthabaska de diverses actions et débours visés par l'entente mentionnée en rubrique;

**ATTENDU** l'obligation de reddition de compte annuelle à l'article 5 de l'entente :

Budget au 15-02-23	Déclaré
<b>Approvisionnement local institutionnel - Phase 2</b>	
<b>Revenus</b>	
MAPAQ	62 026,14 \$
Valeur de la contribution du milieu #1	14 200,00 \$
Contribution TIR SHV	1 200,00 \$
Valeur de la contribution du milieu #2	0,00 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>77 426,14 \$</b>
<b>Dépenses</b>	
Salaire chargée de projet	53 897,58 \$
Frais de déplacement et de repas	750,00 \$
Frais de bureau (télétravail)	
Partenariat au travail de la chargée de projet (agents agros) #1	14 200,00 \$
Contribution TIR SHV 25,5H	1 200,00 \$
Honoraires professionnels #2 (Exploration mécanismes avec parties prenantes)	0,00 \$



No de résolution  
ou annotation

Honoraires professionnels consultant (évaluer la viabilité des mécanismes)	4 800,00 \$
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>74 847,58 \$</b>
Frais de gestion 3,45 %	2 578,56 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>77 426,14 \$</b>
<hr/>	
<b>Surplus/déficit</b>	
<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu que le Comité administratif prenne acte du dépôt du bilan déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier que ce dernier soit autorisé en sa qualité de fiduciaire à signer tout document ou effectuer toute mesure de reddition de compte prévue à l'entente dont notamment : transmettre le bilan financier, le formulaire de réclamation de dépenses admissibles, la feuille de temps ainsi que les pièces justificatives au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-02-  
1989

#### 6.2.2 - Entente 2022-2025 - Signature

(Dossier BC.10 Fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie (TIR-SHV))

**ATTENDU QU'UNE** convention de subvention est intervenue entre la MRC d'Arthabaska et Fonds Québec en forme / M361 couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2021 pour le plan d'action régional de la table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, ci-après désignée (TIR-SHV) du Centre-du-Québec;

**ATTENDU QUE** M361 demeure mandaté par son bailleur de fonds, le ministère de la Famille;

**ATTENDU** le renouvellement partiel du financement par le bailleur de fonds pour soutenir financièrement des projets par M361 et la poursuite de l'application de l'entente à ce jour;

**ATTENDU** l'annonce de renouvellement du financement par le bailleur de fonds pour la période 2022-2025;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de poursuivre l'application de l'entente et/ou de tout nouveau volet à venir dans le programme mentionné en rubrique;

**ATTENDU QUE** la TIR-SHV du Centre-du-Québec a identifié la MRC d'Arthabaska comme fiduciaire pour le plan d'action régional du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska accepte de reconduire son mandat en tant que fiduciaire de la TIR-SHV jusqu'au 31 mars 2025;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer l'entente à intervenir entre la MRC d'Arthabaska, en sa qualité de fiduciaire pour les MRC du Centre-du-Québec, et Fonds Québec en forme /M361 couvrant la période 2022 à 2025, tout document relatif à cette entente et de faire ou de poser tout acte nécessaire à la signature et l'application de l'entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

CA-2023-02-  
1990

### 6.2.3 - Avenant au contrat de travail d'Ève Beauregard - Signature

(Dossier BC.10 Fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie (TIR-SHV))

**ATTENDU** le renouvellement de l'entente de fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie par la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU** la résolution numéro CA-2022-04-1830 autorisant le contrat de travail de Mme Ève Beauregard dans le cadre de l'application de l'entente et la fin prévue de son mandat au 15 février 2023;

**ATTENDU** le financement disponible, le besoin d'étendre le contrat de travail de Mme Beauregard jusqu'au 30 juin 2023 et le besoin de préciser les mandats pour la nouvelle période de travail;

**ATTENDU** l'avenant proposé au contrat de travail de madame Beauregard;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer en sa qualité de fiduciaire l'avenant au contrat de travail de Mme Ève Beauregard visant à prolonger ledit contrat au 30 juin 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-2023-02-  
1991

### 6.2.4 - Avenant au protocole d'entente pour le projet « Déploiement du portrait diagnostique et de ses suites » - Signature

(Dossier BC.10 Fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie (TIR-SHV))

**ATTENDU** le renouvellement de l'entente de fiducie du plan d'action régional saines habitudes de vie par la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** le protocole d'entente pour le projet « Déploiement du portrait diagnostique et de ses suites » couvre la période du 3 décembre 2021 au 31 mars 2023;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prolonger le protocole d'entente au 30 septembre 2023;

**ATTENDU** l'avenant à l'entente mentionnée en rubrique proposé par la Table intersectorielle régionale - saines habitudes de vie (TIR-SHV);

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer en sa qualité de fiduciaire l'avenant visant à étendre l'entente mentionnée en rubrique jusqu'au 30 septembre 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-2023-02-  
1992

### 6.3 - Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliances pour la solidarité (FQIS) - Attribution des intérêts

(Dossier BH.10 Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances)

(Dossier DA.30 Conseil régional en développement social CQ (CRDS))

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska est fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

**ATTENDU QUE** le Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS) gère les projets relatifs à l'Alliance Solidarité et a avisé la MRC des décaissements à effectuer;

**ATTENDU QUE** les fonds détenus par le fiduciaire pour l'Alliance ont généré 9 387 \$ d'intérêts en 2022 et qu'il y a lieu d'en informer le CRDS afin d'affecter ces sommes supplémentaires générées au compte bancaire pour des projets spécifiques de l'Alliance Solidarité;

**ATTENDU** la résolution numéro 2022-12-04 de la Table des MRC du Centre-du-Québec autorisant l'octroi des intérêts générés par le fonds au projet « Portrait de l'état de la situation de l'habitation au Centre-du-Québec »;



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Yvon Barrette il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska informe le Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS) du montant des intérêts générés par les fonds détenus par la MRC d'Arthabaska comme fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale en 2022 et qui s'élève à 9 387 \$;

**QUE** la MRC d'Arthabaska octroie le montant des intérêts au projet « Portrait de l'état de la situation de l'habitation au Centre-du-Québec »;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6.4 - Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC

##### 6.4.1 - MADA (volet 2) 2020-2022 - Adoption du bilan financier

(Dossier BH.10 Programme de soutien MADA)

**ATTENDU QUE** le 9 octobre 2019 le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska a adopté une résolution à l'effet de déposer une demande de soutien financier dans le cadre du volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** la MRC a obtenu une réponse positive du Ministère lui octroyant un montant de 75 000 \$ pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, soit 25 000 \$ par année, afin de soutenir les ressources humaines dans l'accompagnement des municipalités dans la réalisation de leur plan d'action MADA;

**ATTENDU QU'**au cours de cette période, les agents de développement des communautés ont alloué plus de 4 000 heures de travail pour soutenir les municipalités et réaliser le plan d'action MADA de la MRC;

**ATTENDU QUE** le rapport financier fait état d'un soutien de plus de 300 heures des adjointes administratives au cours de ces trois années, répondant à différentes tâches de rédaction et de correction de documents en soutien aux agents de développement:

Ressources humaines					
Fonction	Description des tâches	Salaire horaire	Nombre d'heures	Montant forfaitaire	Aide financière utilisée ou engagée
Agents de développement des communautés (2 employés)	Coordination du plan d'action MADA MRC et réalisation des projets – 2020	35,20 \$	710		24 992,00 \$
Agents de développement des communautés	Accompagnement des comités de suivi MADA des municipalités de la MRC - 2020	35,20 \$	500		17 600,00 \$
Agents de développement des communautés	Coordination du plan d'action MADA MRC et réalisation des projets – 2021	36,11 \$	790		28 526,90 \$
Agents de développement des communautés	Accompagnement des comités de suivi MADA des municipalités de la MRC - 2021	36,11 \$	605		21 846,55 \$



No de résolution  
ou annotation

Agents de développement des communautés	Coordination du plan d'action MADA MRC et réalisation des projets – 2022	37,19\$	975	36 260,25 \$
Agents de développement des communautés	Accompagnement des comités de suivi MADA des municipalités de la MRC - 2022	37,19 \$	725	26 962,75 \$
Adjointes administratifs	Rédactions, corrections et impression de documents – 2020 (31,42 \$/h x 80 h), 2021 (32,04 \$/h x 95 h), 2022 (33,00 \$/h x 130 h) : 425 heures	Selon l'année	305	9 847, 40 \$
Sous-total				166 035,85 \$

Ressources matérielles et autres frais afférents		
Postes budgétaires	Explications et commentaires	Aide financière utilisée ou engagée
Frais de déplacement	Déplacements des agents de développement pour des rencontres avec les comités de suivi municipaux et réalisations de projets – 2020 – 456 km x 0,45\$/km	205,20 \$
Frais de déplacement	Déplacements des agents de développement pour des rencontres avec les comités de suivi municipaux et réalisations de projets – 2021 – 608 km x 0,45\$/km	273,60 \$
Frais de déplacement	Déplacements des agents de développement pour des rencontres avec les comités de suivi municipaux et réalisations de projets – 2022 – 1755 km x 0,45\$/km	789,75 \$
Sous-total		1268,55 \$
GRAND TOTAL		167 304,40 \$

**ATTENDU QUE** pour accompagner les municipalités et leur comité de suivi respectif de leur politique MADA les agents de développement ont effectué des déplacements de 2 800 kilomètres afin de participer à des réunions et des rencontres de travail au cours de la période concernée;

**ATTENDU QUE** le rapport financier indique un coût total de 167 304,40 \$ pour l'ensemble des coûts reliés au volet 2 du programme MADA;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu :



No de résolution  
ou annotation

CA-2023-02-  
1994

**QUE** la MRC d'Arthabaska confirme que l'ensemble des coûts du volet 2 du programme MADA pour la période du 1er avril 2020 au 31 janvier 2023 représente 167 304,40 \$ et que la contribution de la MRC en ressources humaines et en frais de déplacement s'est élevée à 92 304,40 \$;

**QUE** la MRC d'Arthabaska a bénéficié d'un soutien financier de 75 000 \$ du ministère de la Santé et des Services sociaux entre le 1er avril 2020 et le 31 janvier 2023 pour la réalisation du programme MADA, volet 2;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif au rapport final du volet 2 du programme de soutien MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4.2 - MADA 2020-2022 - Appel de projets dans le cadre du Fonds intergénérationnel et vieillissement actif (FIVA)**

(Dossier RH.10 Plan d'action MADA)

**ATTENDU QUE** dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2020-2022 se prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023, un budget pour 2023 a été adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska en vertu de la résolution numéro 2022-06-2570 lors de la séance du 29 juin 2022;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC d'Arthabaska a mis en place le Fonds intergénérationnel et vieillissement actif (FIVA) en vertu de la résolution 2021-03-2053;

**ATTENDU QUE** ce fonds vise à venir en aide aux municipalités qui, par des projets favorisant le vieillissement actif, contribuent aux échanges et aux rencontres entre les citoyens issus de différentes générations demeurant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU** l'atteinte des objectifs suivants:

- Initier des projets intergénérationnels qui se déroulent dans les municipalités de la MRC;
- Soutenir financièrement la réalisation d'initiatives municipales axées sur l'intergénérationnel;
- Contribuer au sentiment d'appartenance des aînés à leur municipalité;
- Favoriser l'implication des municipalités et leur collaboration avec les organisations qui rejoignent les personnes de 50 ans et plus.

**ATTENDU** la recommandation du comité de suivi de la politique MADA de la MRC de procéder à un nouvel appel de projets à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska lance auprès de ses municipalités, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, un nouvel appel de projets au FIVA, inscrit au plan d'action MADA de la MRC;

**QUE** cet appel de projets se poursuive jusqu'à épuisement du budget prévu;

**QUE** le comité de suivi de la politique MADA de la MRC soit autorisé à étudier les projets soumis par les municipalités et à émettre des recommandations au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

CA-2023-02-  
1995

## 7 - RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 - Adjointe administrative - Fin de la période de probation (Dossier CB.10 NADEAU, Julie)

**ATTENDU QUE** la période de probation de Mme Julie Nadeau, adjointe administrative au service de l'évaluation, se termine le 8 février 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Yvon Barette, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Mme Julie Nadeau satisfait aux conditions de son engagement au poste d'adjointe administrative au service de l'évaluation et que cette dernière est devenue une salariée régulière de la MRC d'Arthabaska à partir du 8 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-02-  
1996

### 7.2 - Aménagiste - Confirmation d'embauche (CB.10 LEMAY-DUCHARME, Léa)

**ATTENDU** l'ouverture d'un poste d'aménagiste permanent à temps plein pour 35 heures par semaine;

**ATTENDU** l'affichage à l'interne de ce poste le 1er septembre 2022 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 8 septembre 2022;

**ATTENDU** l'affichage à l'externe de ce poste du 1er au 18 septembre et du 24 octobre au 20 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** les entrevues ont eu lieu le 1er décembre 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Mme Léa Lemay-Ducharme;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Léa Lemay-Ducharme au poste d'aménagiste, tel que recommandé par le comité de sélection et, ce, en date du 20 janvier 2023 ;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-02-  
1997

### 7.3 - Inspectrice régionale en bâtiments et en environnement - Confirmation d'embauche (CB.10 PAYEUR, France)

**ATTENDU** l'ouverture d'un poste d'inspecteur(trice) régional(e) en bâtiments et environnement permanent à temps plein pour trente-cinq (35) heures par semaine;

**ATTENDU** l'affichage à l'interne de ce poste le 25 octobre 2022 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 31 octobre 2022;

**ATTENDU** l'affichage à l'externe de ce poste du 25 octobre au 13 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** les entrevues ont eu lieu le 29 novembre et le 1er décembre 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Mme France Payeur;



No de résolution  
ou annotation

CA-2023-02-  
1998

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de France Payeur au poste d'inspectrice régionale en bâtiments et environnement, tel que recommandé par le comité de sélection et, ce, en date du 17 janvier 2023 ;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 - Adjoint(e) administratif(ve) (ressources matérielles et Informatiques) -  
Ouverture de poste**  
(Dossier CA.10)

**ATTENDU** l'ouverture d'un poste d'adjoint(e) administratif(ve) aux ressources matérielles et informatiques permanent à temps plein pour 32 heures par semaine;

**ATTENDU** l'affichage à l'interne de ce poste en vertu de la Convention collective de travail et dont la période pour postuler se terminait le 31 janvier 2023 à 16 h;

**ATTENDU** l'affichage à l'externe de ce poste et dont la période pour postuler se terminera le 15 février 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste;

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection concernant le poste d'adjoint(e) administratif(ve) (ressources matérielles et informatiques);

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un(e) adjoint(e) administratif(ve) (ressources matérielles et informatiques), et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 - RESSOURCES MATÉRIELLES/ PROPRIÉTÉS**

CA-2023-02-  
1999

**8.1 - Bibliothèques et archives nationales du Québec (BANQ) - Accès à  
l'application GALA**  
(Dossier GB - Gestion des documents et des archives)

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska n'a pas de règlement de délégation de pouvoir ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu:

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise M. Frédérick Michaud, directeur général, à soumettre le formulaire de demande d'accès de la Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA);

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise Mme Anick Bilodeau, directrice des ressources humaines, comme responsable de la gestion documentaire à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

**QUE** la MRC d'Arthabaska autorise Mme Hélène Verville, technicienne en gestion documentaire, comme soutien au responsable de la gestion documentaire;

**QUE** le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 9.1 - Gesterra - Gestion des matières résiduelles - État de situation

*(Ce sujet a été traité au point 4.1, pas de mention plus précise à apporter.)*

## 10 - CORRESPONDANCE

### 10.1 - Invitation - Spectacle-bénéfice Artha-Récolte

(Dossier BG.30 Dons et subventions accordés par la MRC – Divers organismes)

**ATTENDU** la tenue d'un spectacle-bénéfice présenté par Artha-Récolte le 17 mars 2023;

**ATTENDU** l'invitation au coût de 45\$ par place;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. David Vincent, appuyé par M. Antoine Tardif, il est résolu que 2 personnes représenteront la MRC d'Arthabaska au spectacle-bénéfice d'Artha-Récolte qui aura lieu le 17 mars 2023 et, pour ce faire, achète 2 billets au coût total de 90 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11 - AFFAIRES NOUVELLES

### 11.1 - Transport collectif

Les membres du Comité administratif discutent des progrès du Comité de transport collectif :

- L'importance d'arriver promptement à des propositions concrètes est soulevée par Mmes Julie Ricard et Claire Rioux, toutes deux membres du comité;
- Il est souligné que des MRC voisines ont déjà relevé ce défi et qu'on pourrait prendre exemple sur elles;

CA-2023-02-  
2000



No de résolution  
ou annotation

CA-2023-02-  
2001

- Le préfet se porte volontaire pour assister à la troisième rencontre du comité afin d'aider le comité à mettre l'emphase sur des solutions concrètes et pratiques à implanter.

## 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Yvon Barrette, il est résolu que la séance soit levée à 10 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

